

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 21 août 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 21 août 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 août 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Un certain Jacques a transmis des renseignements à Godin au sujet des manœuvres suscitées par son procès en séparation. Il prie André de demander à Jacques de lui écrire des lettres différentes sur les différents sujets dont Godin donne la liste. Il précise que les lettres de Jacques ne devront pas être mises sous enveloppe, mais écrites sur du papier sans en-tête sur lequel l'adresse sera rédigée.

Mots-clés

[Information](#), [Matériel d'écriture](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (283r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 21 aout 1864

Monsieur Godin

Sous sceux que j'aiquis est venu m'offrir
des renseignements sur les allies et devoirs
et les manouvres qui concernent mon proces
je vous prie a ce sujet de le dire d'ici
apres de lui dire ^{que} quand il m'ira p. dire
qu'il me mette les informations sur des
lettres differentes de facon a me donner
sur la facon.

- 1° a qui aura sur les personnes suspectes de
démarches qui me soient hostiles
- 2° l'argent qui leur aura été distribué
- 3° les personnes qui pourraient leur avoir été
faites
- 4° le nom des personnes qui auraient dit ou
auraient dit chose qui pourraient servir a établir
qu'il y a eu intention hostile contre moi
chez les témoins

sur les lettres il mettra seulement
ce que l'on pourrait apprendre concernant les
dispositions que l'on aurait déjà faites et qui l'on
se proposerait de faire contre moi, si on peut
entendre transparent quelque chose a ce sujet

les lettres de fausses ne doivent pas être
mise sous enveloppe mais elle doivent être écrites
sur papier sans entête et avec l'adresse sur
la lettre comme elle, faites sur un manuscrit
et sceux sous scellés

Godin